

Les notables de la province, de leur côté, envoyèrent au roi, dans les mêmes termes, leur complète adhésion (1).

À la même époque, le clergé lyonnais faisait tenir au pape Clément V une lettre où il le pria d'approuver le traité conclu entre le roi de France et l'archevêque de Lyon (2).

Il y était dit qu'après bien des essais infructueux on était enfin parvenu à signer un traité qui avait déjà produit les meilleurs effets et que la confirmation pontificale bénirait encore (3).

Les auteurs de la lettre déclaraient céder aux prises

« sni humiles et devoti milites ac etiam domicelli fidèles hommes ccclesie
« Lugdunensis.

(i) *Arch. nal.*, Trésor des Ch., J.J. 5, n° xxxix. Cet acte (reproduction des deux pièces mentionnées dans la note précédente, *quant au fond*) donne l'adhésion des notables de : Condrieu, Rivo-de-Gier, Saint-Symphorien, Sainte-Foy, Anse, Albigny, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Tarnant, « Riorcis, » Irignins, Feuton, Saint-Romain, Couzon-au-Mont-d'Or, Saint-Andéol, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Genis-en Terrenoite. « Seillaci, » Saint-Paul-en-Jarez. Saint-Jean-de-Bonnefond, « Villariorum, » Saint-Genis Lerp, Sorbière, Boisy, Saint-André-la-Côte, Saint-Martin l'Anel, Rochefort, « Soucieux, Brindas, » Vaugneray. « Mximieux, Tassin, Ecully, Saint-Genis-les-Oilières, « Neulise, » Villemontey, Bully, Cordelle, Cbarnay, Lentilly, Savigny, Saint-Genis-Ville, Givors, Couzon et Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

Nous ne donnons ici que la forme française du nom latin de ces lieux ; à la *table des noms propres et des noms de lieux* (qui terminera cette étude), nous chercherons à établir leur situation *actuelle*.

(2) Il faut ajouter ici : « et le Chapitre métropolitain » pour être rigoureusement exact,

(3) Cette adresse est presque aussi emphatique que celle dont nous parlions tout-à-l'heure. Les maux du Lyonnais avant la paix, sa joie depuis le traité y sont décrits dans un style aussi ampoulé : peut-être l'auteur de ces deux morceaux est-il le même ?